



Communauté de Communes
du Haut Allier

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 février 2020**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
20 FEVRIER 2020 à 18 H 00**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : MME POME CASTANIER, Myriam MARTIN, Liliane PERISSAGUET, Marie-Josée BEAUD, Michelle PONS, Catherine BONNEFILLE, Josette THOMAS, M. Jean BERNAUER, Pierre MARTIN, Michel NOUVEL, Guy ODOUL, Philippe PIN, Guy MALAVAL, Olivier ALLE, Gérard SOUCHON, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Jean-François COLLANGE, Jean-Claude CHAZAL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Raymond MARTIN, Joël ROUX, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Bernard BACON à Michel NOUVEL, Bernadette MOURGUES à Guy MALAVAL, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Pierre MARTIN.

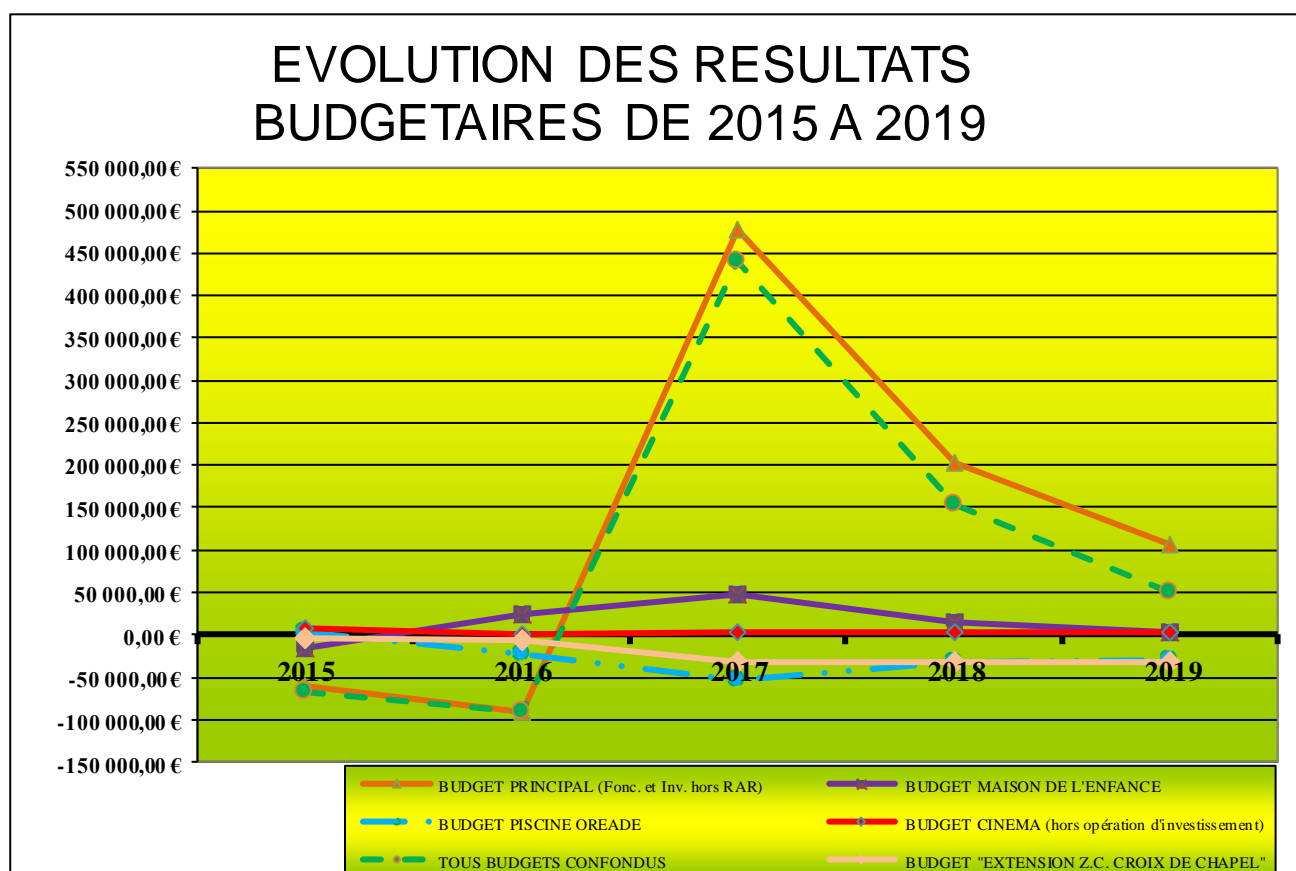
Compte-rendu du 28 novembre 2019 :

En complément à son intervention sur le système expérimental mis en œuvre sur le Lac de Villerest pour le traitement de Cyanobactéries, Monsieur Jean-Claude CHAZAL propose d'interroger l'Établissement Public Loire sur la question de la prise en charge par ce dernier de tels dispositifs sur le Plan d'Eau du Mas d'Armand et sur le Grand Lac (zone touristique de Langogne-Naussac).

Cette observation étant prise en considération, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) **Bilan financier global de la CCHA au 31 décembre 2019, commentaires et perspectives budgétaires :**



RESULTAT D'EXECUTION DES BUDGETS DE 2015 A 2019					
NATURE BUDGET \ ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET PRINCIPAL (Fonc. et Inv. hors RAR)	-61 291,55 €	-91 731,23 €	477 129,72 €	201 637,67 €	106 181,39 €
BUDGET MAISON DE L'ENFANCE	-14 822,90 €	24 206,40 €	46 863,34 €	14 791,47 €	2 995,95 €
BUDGET PISCINE OREADE	2 467,69 €	-23 455,28 €	-54 393,11 €	-32 437,46 €	-30 846,58 €
BUDGET CINEMA (hors opération d'investissement)	6 680,80 €	501,15 €	3 057,53 €	2 689,81 €	3 508,14 €
BUDGET "EXTENSION Z.C. CROIX DE CHAPEL"	-3 500,00 €	-5 450,00 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €
TOUS BUDGETS CONFONDUS	-66 965,96 €	-90 478,96 €	440 483,27 €	154 507,28 €	49 664,69 €

Pour avoir une vision globale, il convient également de prendre en considération l'état des restes à réaliser en Investissement au 31 décembre 2019 récapitulé dans le tableau ci-après :

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 NON MANDATEES					
ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	INTITULE OPERATION	N° BC OU MARCHE	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
202-930	Frais réalisation documents urbanisme	PLUi du Haut Allier	Lettres de commande	BP 2017 + BP 2018	10 902,61 €
2312-958	Agencements et aménagements de terrains	Compléments d'équipement sur l'aire des camping-cars	Lettre de commande	BP 2018	813,68 €
204171-963	Subventions d'équipement versées	Etudes Grand Lac	Lettre de commande	BP 2019	10 000,00 €
2315-968	installations, matériel et outillage techniques	Aménagement sentier de randonnée digues Cheylaret - Mas d'Armand	Marché public + Lettre de commande	BP 2017	26 838,06 €
2313-973	Constructions	Requalification îlot Saint Joseph	Marché public	BP 2018	45 949,46 €
2313-975	Constructions	Extension Maison de Santé de Langogne-Haut Allier	Marché public	DM 2018 + BP 2019 + DM 2019	294 474,20 €
2113-982	Terrains aménagés autres que voirie	Acquisition lot 1 et lot 2 ZAE des Choisinets	délibération du 30/01/2019	BP 2019	69 650,00 €
2312-983	Agencements et aménagements de terrains	Valorisation du 15° sentier de randonnée pédestre (Esfagoux)	Lettres de commande	DM 2019	12 600,00 €
2313-985	Constructions	Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Langogne	Marché public	DM 2019	4 000,00 €
4581-27	Opération pour compte de tiers	Construction salle d'animation communale d'Auroux	Marché public	BP et DM 2019	416 046,43 €
4581-26	Opération pour compte de tiers	Parkings et espaces publics de l'îlot St Joseph	Marché public	BP 2019	120 000,00 €
4581-25	Opération pour compte de tiers	Restauration passerelle Auroux	Marché public	BP et DM 2019	105 567,00 €
TOTAL.....					1 116 841,44 €

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 A REALISER					
ARTICLE	NATURE DE LA RECETTE	INTITULE OPERATION	JUSTIFICATION	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT
1341-957	Subvention Etat (DETR)	Rénovation thermique + Création Espace extérieur + Accessibilité Piscine OREADE	Arrêtés de subventions n°2016291-0003 du 17/10/2016 n°2017250-0019 du 07/09/2017	BP 2017 + BP 2018	9 880,37 €
1341-958	Subvention Etat (DETR)	Compléments d'équipements sur l'aire d'accueil des camping-cars	Arrêté de subvention n°2015293-0007 du 20/10/2015	D.M. 2015	2 382,92 €
1317-964	Subvention LEADER	Esquisse d'aménagement sentier digues Mas d'Armand- Cheylaret	Convention de subvention n°RLAN190216CR0910003 du 21/12/2016	DM 2016	5 161,64 €
1312-973	Subvention Région Occitanie	Etude de Requalification îlot Saint Joseph	Arrêté de subvention n°CP2019-AVR/11/09 du 19/04/2019	DM 2019	15 000,00 €
1313-973	Subvention Département		Convention n°19-0110 du 27 février 2019	BP 2019	10 500,00 €
1341-975	Subvention Etat (DETR)	Extension Maison de santé de Langogne Haut Allier	Arrêté de subvention n°2018-162 001 du 11/06/2018	DM 2018	142 879,16 €
1322-975	Subvention Région		Convention n°18006812 du 06/08/2019	DM 2019	47 626,00 €
1312-976	Subvention Région Occitanie	Etude de faisabilité atelier technologique de transformation laitière	Arrêté de subvention n°CP2018-DEC/17,01 du 07/12/2018	BP 2019	3 487,05 €
1313-976	Subvention Département		Arrêté de subvention n°19-1205 du 18/02/2019	BP 2019	3 487,05 €
1317-976	Subvention LEADER		Arrêté de subvention n°RLAN160718CR0910047 du 28/03/2019	BP 2019	16 272,89 €
1313-983	Subvention Département	Valorisation du 15° sentier de randonnée pédestre (Esfagoux)	Arrêté de subvention n°19-2353 du 25/07/2019	DM 2019	1 273,91 €
1318-983	Subvention LEADER		Arrêté de subvention n°361/19	DM 2019	8 055,77 €
4582-27	Financement de l'opération par le tiers	Construction salle d'animation communale d'Auroux	Convention de mandat	BP et DM 2019	416 046,43 €
4582-26	Financement de l'opération par le tiers	Parkings et espaces publics de l'îlot St Joseph	Convention de mandat	BP 2019	120 000,00 €
4582-25	Financement de l'opération par le tiers	Restauration passerelle Auroux	Convention de mandat	BP et DM 2019	111 075,00 €
TOTAL.....					913 128,19 €

Monsieur le Président formule ensuite un certain nombre de commentaires à partir de ces données :

Budget Principal de la CCHA

- Le compte administratif du budget principal de la CCHA fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 54 471, 39 €** au 31 décembre 2019. A titre de rappel, un excédent de **+ 65 162, 45 €** avait été constaté au 31 décembre 2018.
- Au niveau de l'investissement, le compte administratif fait apparaître un excédent au 31 décembre 2019 de **+ 51 710, 00 €**.
- L'observation du différentiel au niveau des Restes à Réaliser (Tableaux ci-avant) fait apparaître des dépenses engagées à hauteur de **1 116 841, 44 €** et des recettes attendues à hauteur de **913 128, 19 €**. Comme il y a un besoin de financement de **152 003, 25 € (1 116 841, 44 € - 913 128, 19 € - 51 710, 00 €)**, l'excédent de fonctionnement de **54 471, 39 €** doit être affecté à la section d'Investissement sur 2020.

- En fonction des engagements antérieurs, le budget 2020 devra prendre en considération :
 - o L'enveloppe annuelle de **30 000 €** fixée par le Conseil Communautaire, le 11 décembre 2018, au titre du nouveau programme d'aide à l'immobilier d'entreprise en complément des dispositifs régionaux et départementaux.
 - o L'enveloppe annuelle de **3 000 €** fixée par le Conseil Communautaire, le 19 avril 2018, au titre du nouveau programme d'aide à l'immobilier touristique en complément des dispositifs départementaux et européens (LEADER).
 - o Le versement, sur l'année 2020, de **1 000 €** à la SCIC "LAC48.COOP" correspondant à la 3^{ème} année d'achat de titres de participation. Il restera des participations de 1 000 € sur 2021 et 2022.
 - o L'évolution du remboursement de la dette dont les impacts budgétaires sont les suivants :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2019	62 155, 24 €	161 427, 02 €
2020	41 523, 86 €	186 836, 88 €

L'Etat de la dette au 31 décembre 2019 est présenté en annexe au présent dossier de séance.

- o La nécessité de maintenir, sur 2020, le même niveau de subventions en faveur des budgets annexes de la Piscine OREADE (292 000 €), de la Maison de l'Enfance (226 000 €) et du Cinéma "René RAYNAL" (72 000 €).
- o La subvention annuelle versée à l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" (70 850 €)
- o La poursuite de la provision à constituer dans le cadre de l'important programme de travaux de requalification de l'ancien lycée à Langogne.

Budget Annexe de la Maison de l'Enfance

- Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de **2 995, 95 €** au 31 décembre 2019. L'excédent était de **14 791, 47 €** fin 2018.
- Les aides de la Caisse Commune de Sécurité Sociale sont écartées dans les 2 cas suivants :
 - o le Taux de fréquentation de la Crèche < 70 % de la capacité modulée.
 - o le taux de facturation "heures de présence/heures contractualisées et facturées (la Collectivité est pénalisée si ce taux est supérieur à 108 %).

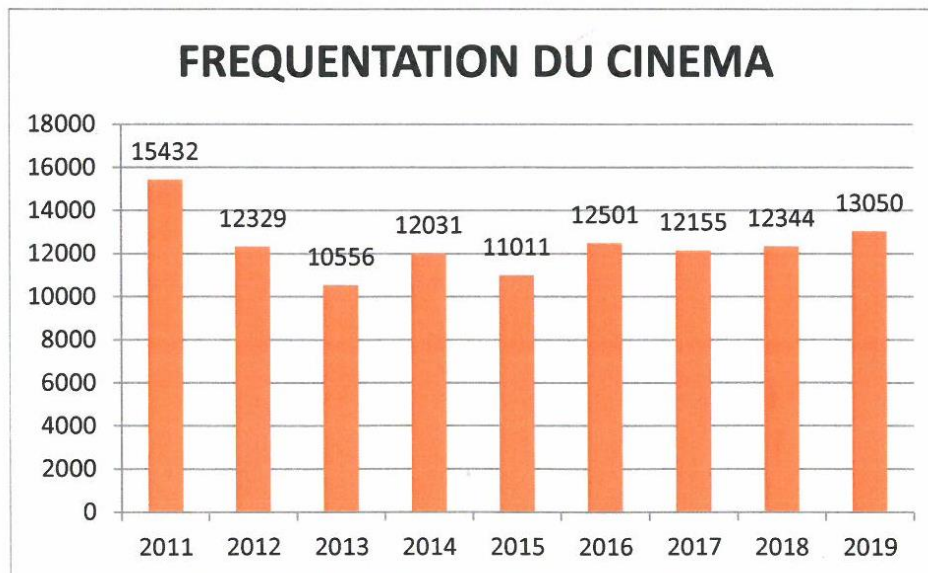
Une vigilance particulière est observée à ce niveau. De même, l'accueil occasionnel, qui permet à la fois d'améliorer le taux d'occupation et d'avoir, dans ce cas, un taux de facturation de 100 %, constitue un élément important à prendre en compte.

Budget Annexe de la Piscine OREADE

- Le Compte Administratif fait apparaître un déficit de **- 30 846, 58 €** au 31 décembre 2019. Il était de **-32 437,46 €** fin 2018.
- Le maintien de la subvention à 292 000 € a permis de ne pas aggraver le déficit sur l'exercice.
- Il convient de noter l'importance, au niveau de ce budget annexe, des dépenses d'électricité et des dépenses de chauffage au gaz qui représentent 59 % des charges à caractère général sur 2019.
- Le maintien de la subvention d'équilibre à hauteur de 292 000 € en 2020 est nécessaire.

Budget Annexe du Cinéma "René RAYNAL"

- Au niveau fonctionnement, il est observé, au 31 décembre 2018, un excédent de **3 507, 04 €**. A titre de rappel, l'excédent observé fin 2018 était de 2 689, 81 €. Ce dernier a été affecté (lors du vote du budget 2019) à l'investissement au regard du besoin de financement.
- Du point de vue fréquentation, le nombre d'entrée est sensiblement plus élevé en 2019 :



- Depuis le mois de décembre, la projection d'un 3^{ème} film par semaine est expérimentée avec des séances complémentaires à 18 H 00 les lundi et jeudi.
- Ce Printemps 2020, la séance du dimanche après-midi à 14 H 30 sera maintenue jusqu'à la fin mai (au lieu de fin mars) à titre d'expérimental.
- Le maintien de la subvention à hauteur de **72 000 €** depuis le budget principal est nécessaire pour l'amortissement de l'opération de rénovation débuté sur l'exercice 2018.

Budget Annexe de la Zone Commerciale de la Croix de Chapel

Le déficit de ce budget annexe s'élève, au 31 décembre 2019, à **- 32 174, 21 €**.

La suite du programme consiste à réaliser les travaux d'amorçage de la deuxième voie de desserte de la Zone Commerciale, qui desservira également un 2^{ème} lot disponible à la vente. Ces travaux ont été évalués à 109 550 € HT dans le cadre de l'étude de Maîtrise d'œuvre.

En fonction du prix de vente prévu pour les terrains viabilisés ($42 \text{ €/m}^2 \times 3\,404 \text{ m}^2 = 142\,968 \text{ € HT}$), ce budget annexe sera ramené à l'équilibre.

A la suite de cet exposé, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE de la situation financière de la CCHA au 31 décembre 2019.

NOTE que la nouvelle Commission des Finances, créée à l'issue du renouvellement du Conseil Communautaire, disposera de ce bilan pour préparer les projets budgets 2020.

2) **Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2019 (Présentation synthétique) :**

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE les comptes de gestion et comptes administratifs et 2019 des budgets (principal et annexes) dans les conditions suivantes :

NATURE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF	SYNTHESE DES REALISATIONS 2019		RESULTATS DE CLOTURE FIN EXERCICE 2019	VOTE		
				ABST.	CONTRE	POUR
BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE "OREADE"	D.F.	398 491,45 €	-30 846,58 €	0	Compte de gestion 0	27
	R.F.	367 644,87 €			Compte administratif 0	26
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE LANGOGNE - HAUT ALLIER	D.F.	535 450,44 €	2 995,95 €	0	Compte de gestion 0	27
	R.F.	538 446,39 €			Compte administratif 0	26
BUDGET ANNEXE DU CINEMA "RENE RAYNAL"	D.F.	152 220,34 €	3 508,14 €	0	Compte de gestion 0	27
	R.F.	155 728,48 €			Compte administratif 0	26
	D.I.	98 383,56 €	-69 615,75 €	0		
	R.I.	28 767,81 €				
BUDGET ANNEXE "EXTENSION Z.C. DE LA CROIX DE CHAPEL"	D.F.	32 174,21 €	0,00 €	0	Compte de gestion 0	27
	R.F.	32 174,21 €			Compte administratif 0	26
	D.I.	32 174,21 €	-32 174,21 €	0		
	R.I.	0,00 €				
BUDGET PRINCIPAL DE LA C.C.H.A.	D.F.	3 354 190,74 €	54 471,39 €	0	Compte de gestion 0	27
	R.F.	3 408 662,13 €			Compte administratif 0	26
	D.I.	533 752,29 €	51 710,00 €	0		
	R.I.	585 462,29 €				

D.F. = Dépenses de Fonctionnement D.I. = Dépenses d'Investissement

R.F. = Recettes de Fonctionnement R.I. = Recettes d'Investissement

3) **Budget annexe de la Maison de l'Enfance – Admission et non-valeur de titres de recettes émis sur les exercices 2017 et 2018 :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la Trésorerie de LANGOGNE vient d'informer la CCHA, qu'après avoir mis en œuvre de nombreuses procédures, elle n'était plus en mesure d'assurer le recouvrement de certaines recettes liées à des prestations "Accueil Crèche" sur les exercices 2017 et 2018.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur les titres de recettes en question.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants pour un montant total de **281,36 €** :

EXERCICE BUDGETAIRE	N° TITRE	DATE	RESTE A RECOUVRER	DEBITEUR
2017	444	21/08/2017	46,28 €	A
	578	03/11/2017	53,87 €	
	640	24/11/2017	50,67 €	
	726	26/12/2017	50,67 €	
	800	31/12/2017	50,67 €	
SOUS TOTAL 2017			252,16 €	
2018	653	28/11/2018	29,20 €	B
SOUS TOTAL 2018			29,20 €	
TOTAL CREANCES IRRECOUVRABLES			281,36 €	

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

4) Souscription d'une ligne de Trésorerie de 350 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la CCHA doit souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 350 000 € pour faciliter l'exercice budgétaire 2020.

Cette ligne de trésorerie permettra à la CCHA d'honorer les dépenses dans l'attente du versement de subventions ainsi que du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de souscrire cette ligne de trésorerie de **350 000 €** auprès du Crédit Agricole du Languedoc sur la base de la proposition ci-après :

Ligne de Trésorerie - renouvellement/augmentation
Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an .
- Montant : 350 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de février à -0.39 % un taux de: 1,11 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, **prélevés par débit d'office.**
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, **auprès de nos services.**
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, **deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.**

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir sous quinzaine

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de demander au Crédit Agricole du Languedoc la mise en œuvre d'une ligne de Trésorerie de **350 000 €**, aux conditions fixées à la date de signature du contrat (taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) + marge de 1,50 %), soit à titre indicatif sur l'index de février 2020 à - 0,39 % un taux de 1,11 %. Ce taux est révisé mensuellement et les intérêts appelés mensuellement par débit d'office. Les frais de dossier s'élèvent à **875 €** (0,25 % du montant accordé).

PREND L'ENGAGEMENT :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget)

PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée de l'ouverture du crédit, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts, frais et accessoires ainsi que le remboursement des fonds utilisés.

CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

5) **Demande de subvention pour étude "Géothermie" dans le cadre du projet de requalification de l'ancien lycée à Langogne :**

*

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'au terme d'un appel à projet de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électrification (SDEE) a récemment signé un contrat avec la Région Occitanie et l'ADEME pour le développement d'énergies thermiques en Lozère. Les opérateurs publics et privés du territoire peuvent ainsi bénéficier des aides financières de l'ADEME et de la Région Occitanie pour développer leur projet de chaleur renouvelable (géothermie, chaufferie bois, solaire thermique).

La CCHA ayant opté pour la géothermie comme moyen de chauffage des bâtiments envisagés sur le site de l'ancien lycée à Langogne, Monsieur le Président propose que le CCHA sollicite des subventions pour l'étude de faisabilité du dispositif dont le montant s'élève à **5 100 € HT**.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de solliciter des subventions auprès de La Région "Occitanie" et de l'ADEME pour réaliser l'étude de faisabilité du dispositif "Géothermie" comme moyen de chauffage des bâtiments projetés sur le site de l'ancien lycée à Langogne.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'étude	5 100 € HT
Plan de financement prévisionnel :	
▪ Subvention sollicitée auprès de la Région "Occitanie" et l'ADEME	3 570 €
▪ Autofinancement CCHA	1 530 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

6) Convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) du Haut Allier :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que le dispositif ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) a été créé, le 23 novembre 2018, au travers la loi ELAM (article 157). Il s'agit d'un outil au service des territoires pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation du Centre-ville.

Dans le cadre de la compétence optionnelle 2-4 "Politique de la ville", la CCHA a procédé au recrutement d'un Manager de Ville depuis le 1^{er} octobre 2019. La mise en œuvre d'une convention ORT (signée entre l'Etat, la CCHA, la Commune de Langogne et d'éventuelles autres Communes du territoire) fait partie des missions de ce Manager de Ville.

Aussi, après une première réunion des Maires du 25 novembre 2019, un travail a été mené au niveau des bourgs-centres des Communes de Langogne, de Bel-Air-Val-d'Ance (Chambon le Château), de Luc et d'Auroux afin de :

- déterminer le périmètre du projet d'ORT
- définir les enjeux du projet d'ORT
- préciser le contenu de la future convention OTR

Monsieur le Président présente le document de synthèse de ce travail et invite le Conseil Communautaire à débattre des orientations envisagées.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE les orientations proposées en matière d'ORT du Haut Allier telles que présentées sur le document annexé à la présente délibération.

PREND ACTE du fait que ces orientations constituent une base à la convention ORT qui va maintenant être finalisée avec les services de l'Etat (DDT de la Lozère).

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la poursuite du processus d'élaboration de cette convention.

7) Information sur les demandes de subventions déposées dans le cadre de la délégation donnée à Monsieur le Président (Délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019) :

Monsieur le Président informe de Conseil Communautaire des demandes de subventions suivantes déposées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 28 novembre 2019 :

PROJETS	PLAN DE FINANCEMENT					
	COUT HT	ETAT (DRAC)	ETAT (DETR 2020 et 2021)	REGION OCCITANIE	DEPARTEMENT DE LA LOZERE	CCHA (EMPRUNT)
Construction - Aménagement de la nouvelle Médiathèque du Haut Allier	1 194 283 €	597 142 €		226 914 €	131 247 €	238 980 €
Construction - Aménagement des nouveaux locaux de l'Office de Tourisme de Langogne - Haut Allier	228 083 €		114 041 €	45 617 €	22 808 €	45 617 €
Construction - Aménagement de locaux pour l'accueil du Centre Médico-Psychologique	701 441 €		420 864 €	105 216 €	35 072 €	140 289 €
Construction - Aménagement de 7 logements	1 230 960 €		140 000 €	70 000 €	70 000 €	950 960 €
Construction - Aménagement d'un Espace Commercial	413 758 €		206 879 €	82 752 €	41 376 €	82 751 €
Aménagement des parkings et des espaces publics	802 301 €		481 381 €	72 207 €	88 253 €	160 460 €
TOTAL	4 570 826 €	597 142 €	1 363 165 €	602 706 €	388 756 €	1 619 057 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE des demandes de subventions déposées.

PREND NOTE de l'observation de Mme Pome CASTANIER concernant le coût de la construction d'un espace commercial qui semble élevé. Ce point va être revu avec le Maître d'œuvre.

8) Questions diverses :

- **Qualité de l'eau sur le Lac de Naussac**

Monsieur Guy MALAVAL informe des prochaines réunions prévues pour traiter de la problématique du développement des Cyanobactéries sur le Lac de Naussac à savoir :

- *Réunion du Comité de Pilotage Grand Lac le lundi 24 février 2020 à 14 H 00 dans les locaux de la CCHA. Une intervention de l'Agence Régionale de Santé est prévue sur la problématique des cyanobactéries.*
- *Réunion organisée par la Préfecture de la Lozère le jeudi 5 mars 2020 à 14 H 30 dans les locaux de la CCHA. Cette réunion a pour objet de préciser les modalités de communication et d'action dès lors que des problèmes de qualité de l'eau sont observés.*

- **Intervention de Monsieur Gérard SOUCHON**

A l'occasion de ce dernier Conseil Communautaire, Monsieur Gérard SOUCHON remercie l'ensemble des élus pour la confiance qu'elles et ils lui ont témoigné pendant 12 ans. Il tient à souligner la bonne ambiance toujours observée ainsi que la qualité des débats au sein du Conseil Communautaire. Il remercie également les Maires des Communes pour leur soutien à la Communauté de Communes en précisant, qu'à titre personnel, il s'est toujours attaché au plus grand respect de l'échelon communal.

Monsieur Gérard SOUCHON rappelle que beaucoup de projets ont pu voir le jour à l'échelle communautaire dans l'objectif d'apporter toujours plus de services à la population.

Monsieur Gérard SOUCHON note les difficultés rencontrées dans le cadre de l'application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Supposé être un atout pour le territoire, cet outil se révèle relativement contraignant et facteur de nombreux blocages juridique. Monsieur SOUCHON invite les futurs élus à être très attentifs aux évolutions de ce document d'urbanisme, en particulier sur les questions de zonage.

Monsieur Gérard SOUCHON dit avoir un grand regret que le projet de Parc Naturel Régional des sources et gorges de l'Allier n'est pas abouti. Il se dit révolté que la Région AURA soit revenue sur sa décision d'approbation du projet alors même que le Ministère de l'Environnement s'apprêtait à labelliser le PNR.

Monsieur Gérard SOUCHON invite enfin les membres du Conseil Communautaire autour du verre de l'amitié pour conclure la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.